



AFBB – Procédure en cas de rapport d'arbitre

Quand est-ce qu'un rapport est nécessaire ?

- Protêt
- Faute disqualifiante
- Incident technique : par exemple la lumière de la salle s'éteint et le match ne peut pas se terminer
- Incompétence d'un officiel
- Bagarre
- Incident après la fin du match
- Incident après la disqualification pour le match (GD) d'un membre d'équipe (refus de quitter la salle, insultes, etc.)
- Forfait administratif ou de terrain
- Retard ou absence d'une équipe

Quand est-ce qu'un rapport n'est pas nécessaire ?

- En cas de disqualification pour le match. (Game Disqualification : GD)
 - 2 Fautes techniques
 - 1 faute technique et 1 faute antisportive
 - 2 fautes antisportives
 - Pour les entraîneur-joueur :
 - 2 fautes techniques de joueur
 - 2 fautes antisportives de joueur
 - 1 faute technique et 1 faute antisportive de joueur
 - 2 fautes techniques C
 - 1 faute technique C et 1 faute technique ou antisportive de joueur
 - 1 faute technique ou antisportive de joueur et 2 fautes techniques B
 - 3 fautes techniques B
 - 2 fautes techniques B et 1 faute technique C

En cas de doute, ne pas hésiter à contacter Martin Demierre : convocation@afbb.ch

Marche à suivre si un rapport est nécessaire :

- 1) **Au moment des fait durant le match.** Par exemple au moment d'une faute disqualifiante ou au moment du dépôt d'un protêt par l'une ou l'autre équipe. **Avant de recommencer le jeu, sur la tablette, inscrire dans « observations » :**

Quart, minute, évènement (p. ex. faute disqualifiante, ou motif du protêt) et le nom et numéro du joueur ou de l'équipe.



2) **A la fin du match :**

Scanner le QR Code du match sur la tablette et **garder une capture d'écran ou le PDF de la feuille de match terminée dans votre téléphone personnel**. Il est nécessaire que la tablette soit connectée à internet pour cela.

En cas de protêt : demander à l'équipe qui a déposé protêt si elle le confirme.

- ➔ **Si oui**, faire signer le capitaine dans la case « protêt » sous l'onglet « observations » de la tablette. Si à la fin de la rencontre le protêt est maintenu et signé par le capitaine, l'arbitre (A) a l'obligation d'établir un rapport donnant sa version des faits ayant entraîné le protêt.
- ➔ **Si non**, inscrire une nouvelle observation : « le protêt n'a pas été confirmé par l'équipe A/B »

3) Après le match, sur le chemin du retour, **contacter dans tous les cas Martin Demierre** pour l'informer de ce qui s'est passé

4) Ecrire le rapport sur le document adéquat.

5) Envoyer le rapport à convocation@afbb.ch pour relecture.

6) Après approbation de la CA, envoyer le rapport en PDF par courriel à :

- a. cdp@afbb.ch
- b. convocation@afbb.ch
- c. Collègue

Mettre en pièce jointe du courriel la capture d'écran ou le fichier PDF de la feuille de match

Informations complémentaires :

- Le rapport doit être envoyé dans les 48h suivant la rencontre.
- Si au cours d'une rencontre plusieurs faits se produisent, il faut établir un rapport pour chaque fait.
- Il faut établir un rapport par personne dénoncée, par exemple en cas d'altercation entre deux joueurs, il faut faire un rapport pour chaque joueur.
- Les rapports doivent mentionner les faits, tels qu'ils se sont produits, d'une façon précise et succincte sans donner ses appréciations personnelles.